

# **RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

# **BILAN SOCIAL 2020**



# INDEX

<b>I. RAPPORT D'ACTIVITE 2020.....</b>	<b>7</b>
<b>I.1 Données générales .....</b>	<b>8</b>
I.1.1 Évolution du nombre global de mesures .....	8
I.1.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site .....	8
I.1.3 Répartition des mesures par type.....	9
I.1.4 Répartition des mesures par tribunal .....	9
<b>I.2 L'ouverture de la mesure de protection.....</b>	<b>10</b>
I.2.1 Nombre de mesures nouvelles .....	10
I.2.3 Répartition des mesures nouvelles par Tribunal .....	10
I.2.4 Répartition des mesures nouvelles par type.....	11
<b>I.3 La vie de la mesure de protection .....</b>	<b>12</b>
I.3.1 Répartition Personnes à domicile / Personnes en établissement.....	12
I.3.2 Répartition des Personnes Protégées par sexe.....	12
I.3.3 Répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe.....	13
I.3.4 Répartition des Personnes Protégées par âge et par type de mesure.....	13
I.3.5 Répartition des Personnes Protégées par ancienneté de prise en charge .....	14
I.3.6 Révision des mesures de protection .....	15
I.3.7 Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection.....	15
I.3.8 Répartition des Personnes Protégées par type de ressources.....	16
I.3.9 Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées .....	16
I.3.10 Répartition des comptes et placements .....	17
<b>I.4 La clôture de la mesure de protection .....</b>	<b>19</b>
I.4.1 Nombre de clôtures .....	19
I.4.2 Nombre de clôtures par DMJPM.....	19
I.4.3 Motif des clôtures .....	19
<b>I.5 Indicateurs / Démarche qualité .....</b>	<b>20</b>
I.5.1 Taux de réalisation des DIPM.....	20
I.5.2 Taux de remise des attestations CRG.....	20
I.5.3 Nombre de rencontres des Personnes Protégées.....	21
I.5.4 Nombre de suivis enregistrés sur Astel .....	21
I.5.5 Participation des Personnes Protégées.....	22
I.5.6 Groupes de travail / démarche qualité .....	23
<b>I.6 Partenariat .....</b>	<b>24</b>
<b>I.7 Autres faits marquants en 2020.....</b>	<b>24</b>

<b>II. BILAN SOCIAL 2020 .....</b>	<b>27</b>
<b>II.1 L'emploi.....</b>	<b>28</b>
II.1.1 L'effectif total au 31/12.....	28
II.1.1.1 L'effectif salarié par catégorie socio-professionnelle.....	28
II. 1.1.2 L'effectif par âge au 31/12.....	28
II.1.1.3 L'effectif par ancienneté au 31/12 .....	28
II.1.2 L'effectif moyen .....	29
II.1.3 L'effectif à temps partiel .....	29
II.1.4 L'effectif intérimaire (hors CDD) .....	29
II.1.5 Analyse des flux d'emplois .....	29
II.1.5.1 Les embauches de salariés de moins de 50 ans à la date d'embauche.....	29
II.1.5.2 Les embauches de salariés de 50 ans et plus à la date d'embauche.....	29
II.1.5.3 Les départs de salariés de moins de 55 ans à la date du départ .....	30
II.1.5.4 Les départs de salariés de 55 ans et plus .....	30
II.1.5.5 Les Promotions .....	30
II.1.6 Le personnel en situation de handicap .....	31
II.1.7 L'absentéisme .....	31
<b>II.2 Les conditions d'hygiène et de sécurité.....</b>	<b>31</b>
II.2.1 Les accidents du travail .....	31
II.2.1.1 Sans arrêt de travail .....	31
II.2.1.2 Avec arrêt de travail .....	31
II.2.2 Les accidents de trajet .....	31
II.2.2.1 Sans arrêt de travail .....	31
II.2.2.2 Avec arrêt de travail .....	31
<b>II.3 La formation .....</b>	<b>32</b>
II.3.1 Financement de la formation.....	32
II.3.2 Détail par type de formation.....	32



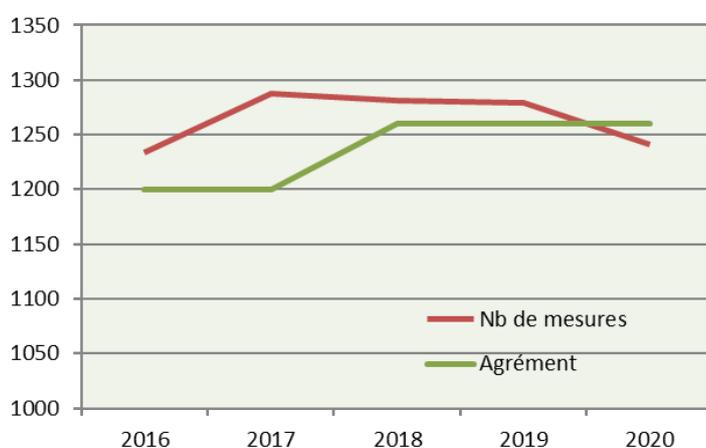


# I. RAPPORT D'ACTIVITE 2020

## I.1 DONNEES GENERALES

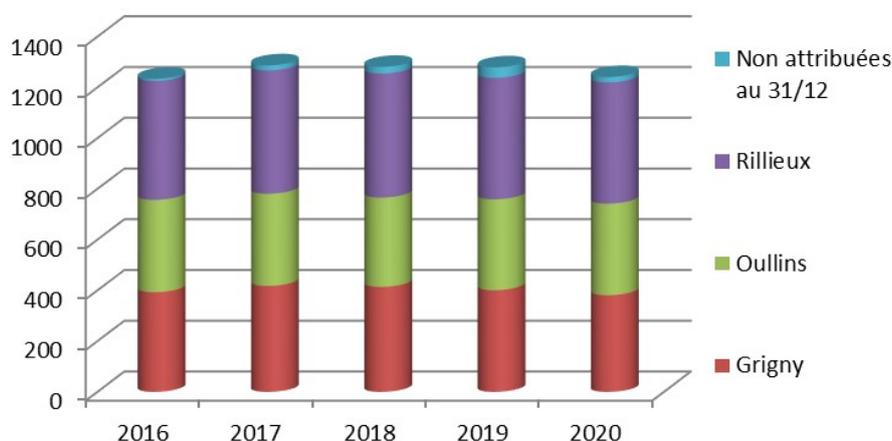
Année	Grigny	Oullins	Rillieux	Non attribuées au 31/12	Total
2016	393	364	469	8	1234
2017	418	363	486	20	1287
2018	414	352	489	26	1281
2019	401	358	479	41	1279
2020	381	361	478	21	1241

### I.1.1 Évolution du nombre global de mesures



Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 ans, nous sommes en-deçà de notre agrément. L'activité réduite des tribunaux lors du 1<sup>er</sup> confinement aura mis un coup d'arrêt à l'attribution de nouvelles mesures.

### I.1.2 Évolution du nombre de mesure par année et par site



Rillieux : - 1 mesure par rapport à 2019 (2 mesures non attribuées au 31/12)

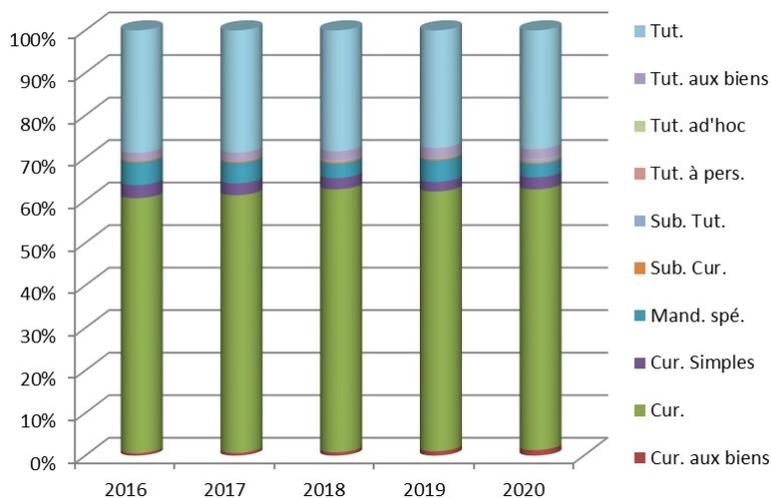
Oullins : + 3 mesures par rapport à 2019 (7 mesures non attribuées au 31/12)

Grigny : - 20 mesures par rapport à 2019 (12 mesures non attribuées au 31/12)

De nombreuses mesures ont été réceptionnées en décembre 2020. Cela explique les 21 mesures non attribuées au 31/12.

### 1.1.3 Répartition des mesures par type

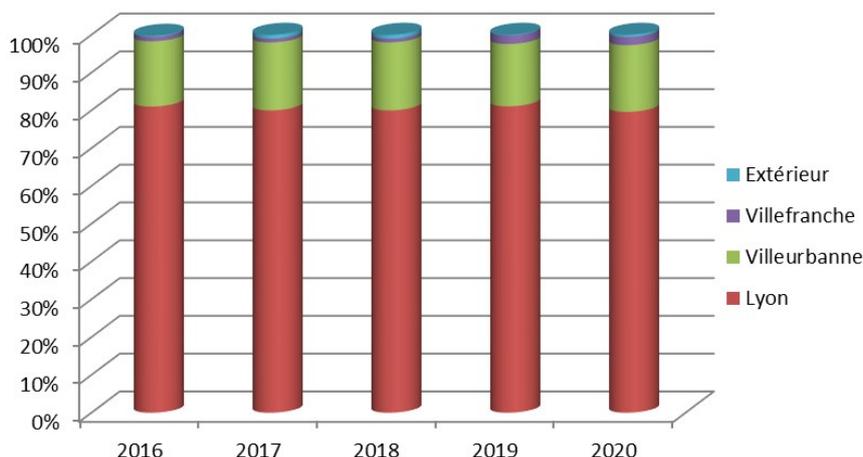
Année	Cur. biens	Cur.	Cur. Simples	Cur. ad'hoc	Mand. spé.	Sub. Cur.	Sub. Tut.	Tut. à pers.	Tut. ad'hoc	Tut. biens	Tut.	Total
2016	0,57%	59,97%	3,08%	0,00%	5,35%	0,32%	0,24%	0,08%	0,00%	1,62%	28,77%	100,00%
2017	0,62%	60,61%	2,80%	0,00%	4,82%	0,31%	0,23%	0,08%	0,00%	1,79%	28,75%	100,00%
2018	0,78%	61,83%	2,65%	0,00%	3,43%	0,31%	0,23%	0,08%	0,08%	2,19%	28,42%	100,00%
2019	1,02%	60,99%	2,27%	0,16%	5,08%	0,31%	0,31%	0,08%	0,00%	2,19%	27,60%	100,00%
2020	1,29%	61,16%	2,82%	0,24%	3,14%	0,32%	0,64%	0,08%	0,08%	2,34%	27,88%	100,00%



Une légère diminution des mandats spéciaux est à noter. Les autres types de mesure sont stables.

### 1.1.4 Répartition des mesures par tribunal

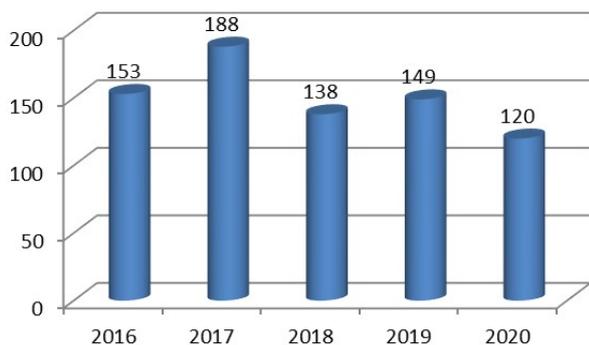
Année	Lyon	Villeurbanne	Villefranche	Extérieur	Total
2016	81 %	17 %	1 %	1 %	100 %
2017	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2018	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
2019	81 %	16 %	2 %	1 %	100 %
2020	80 %	17 %	2 %	1 %	100 %



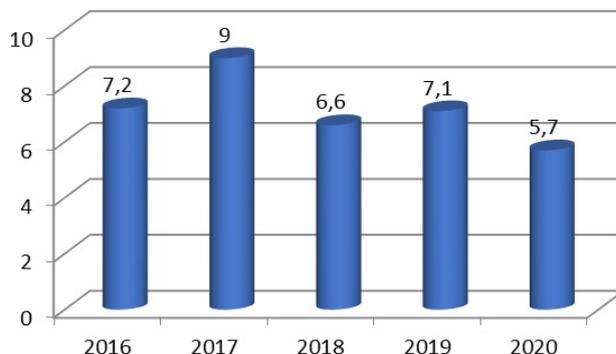
La répartition des mesures par tribunal reste stable, Lyon demeurant notre principal prescripteur.

## I.2 L'OUVERTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

### I.2.1 Nombre de mesures nouvelles



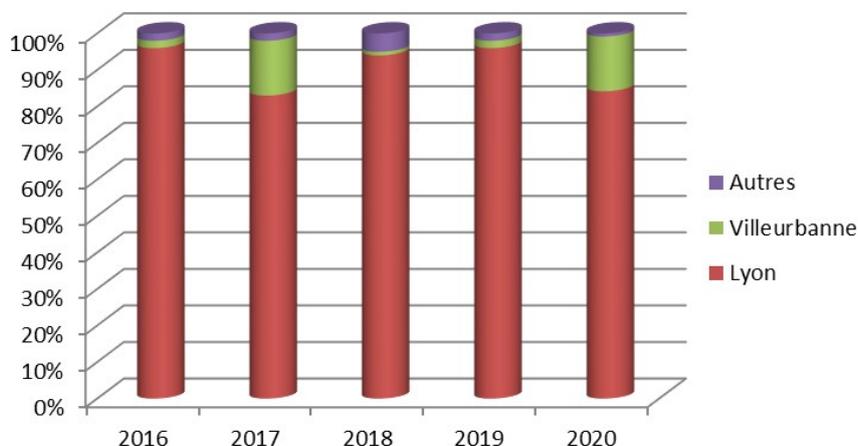
### I.2.2 Nombre de mesures nouvelles par DMJPM



Comme évoqué au début, un peu moins d'ouvertures sur l'année 2020 suite au ralentissement des tribunaux pendant 6 semaines.

### I.2.3 Répartition des mesures nouvelles par Tribunal

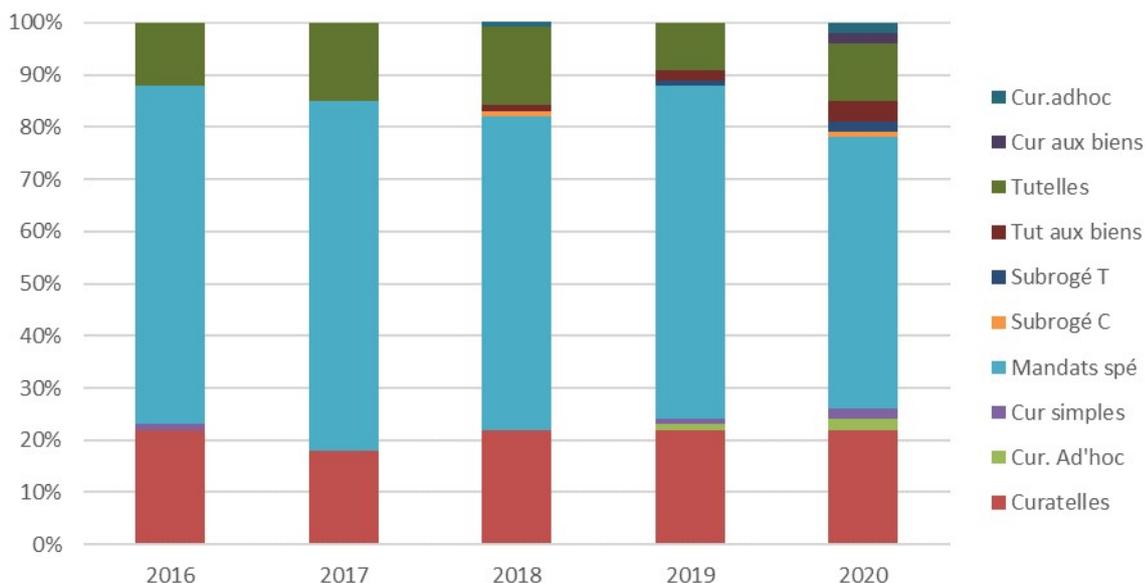
Année	Lyon	Villeurbanne	Autres	Total
2016	96 %	2 %	2 %	100 %
2017	83 %	15 %	2 %	100 %
2018	94 %	1 %	5 %	100 %
2019	96 %	2 %	2 %	100 %
2020	84 %	15 %	1 %	100 %



La dominante lyonnaise demeure malgré une remontée du Tribunal de Villeurbanne.

## I.2.4 Répartition des mesures nouvelles par type

Année	Cur.	Cur. Ad'hoc	Cur. simples	Mandats spé	Subrogé C	Subrogé T	Tut aux biens	Tutelles	Cur aux biens	Cur. adhoc	Total
2016	22 %	0 %	1 %	65 %	0 %	0 %	0 %	12 %	0 %	0 %	100 %
2017	18 %	0 %	0 %	67 %	0 %	0 %	0 %	15 %	0 %	0 %	100 %
2018	22 %	0 %	0 %	60 %	1 %	0 %	1 %	15 %	0 %	1 %	100 %
2019	22 %	1 %	1 %	64 %	0 %	1 %	2 %	9 %	0 %	0 %	100 %
2020	22 %	2 %	2 %	52 %	1 %	2 %	4 %	11 %	2 %	2 %	100 %



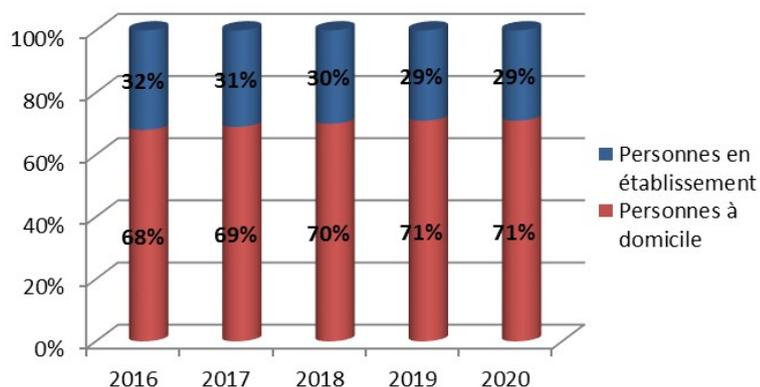
La légère diminution des mandats spéciaux constatée dans la répartition des mesures se retrouve logiquement dans le cadre des mesures nouvelles.

Nous constatons que lentement mais sûrement les juges sortent des sentiers classiques « curatelles / tutelles » pour s’ouvrir sur l’ensemble du panel possible : mesures ad’hoc, subrogation.....

## I.3 LA VIE DE LA MESURE DE PROTECTION

### I.3.1 Répartition Personnes à domicile / Personnes en établissement

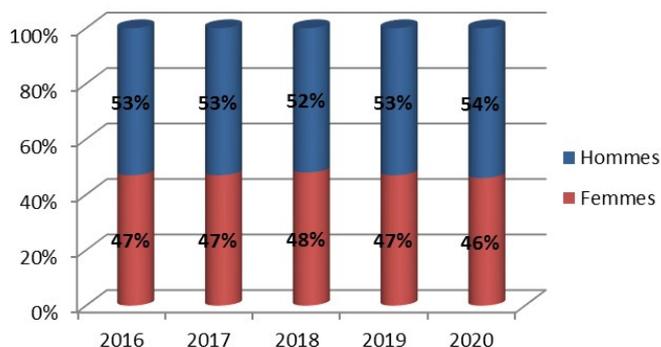
Année	Personnes en établissement	Personnes à domicile	Total
2016	32 %	68 %	100 %
2017	31 %	69 %	100 %
2018	30 %	70 %	100 %
2019	29 %	71 %	100 %
2020	29 %	71 %	100 %



Répartition à l'identique entre 2019 et 2020.

### I.3.2 Répartition des Personnes Protégées par sexe

Année	Femmes	Hommes	Total
2016	47 %	53 %	100 %
2017	47 %	53 %	100 %
2018	48 %	52 %	100 %
2019	47 %	53 %	100 %
2020	46 %	54 %	100 %

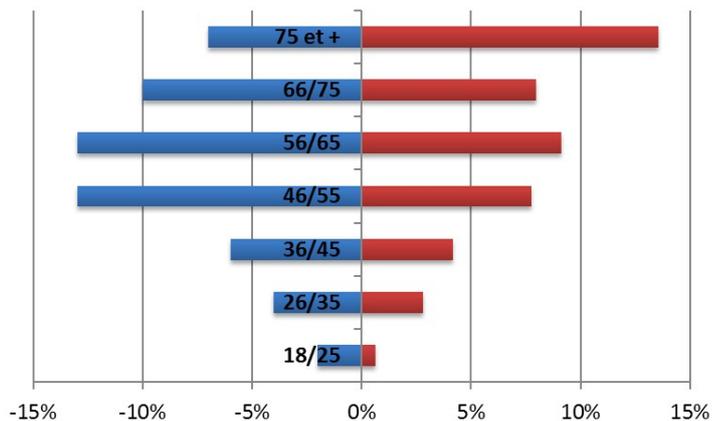


La répartition de l'effectif Hommes / Femmes est stable par rapport à l'année précédente. Elle est proche des données tant nationales que régionales.

### I.3.3 Répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe

Année	Sexe	18/25	26/35	36/45	46/55	56/65	66/75	75 et +
2016	H	2 %	5 %	7 %	15 %	12 %	7 %	5 %
	F	1 %	3 %	5 %	8 %	8 %	7 %	15 %
	Total	3 %	8 %	12 %	23 %	20 %	14 %	20 %
2017	H	2 %	5 %	7 %	14 %	12 %	8 %	6 %
	F	1 %	3 %	4 %	9 %	7 %	7 %	15 %
	Total	3 %	8 %	11 %	23 %	19 %	15 %	21 %
2018	H	2 %	4 %	6 %	13 %	12 %	9 %	6 %
	F	1 %	2 %	4 %	9 %	9 %	8 %	15 %
	Total	3 %	6 %	10 %	22 %	21 %	17 %	21 %
2019	H	2 %	3 %	6 %	13 %	13 %	9 %	6 %
	F	1 %	3 %	4 %	8 %	9 %	8 %	15 %
	Total	3 %	6 %	10 %	21 %	22 %	17 %	21 %
2020	H	2 %	4 %	6 %	13 %	13 %	10 %	7 %
	F	1 %	3 %	4 %	8 %	9 %	8 %	14 %
	Total	3 %	7 %	10 %	21 %	22 %	18 %	21 %

Répartition par âge et par sexe en 2020

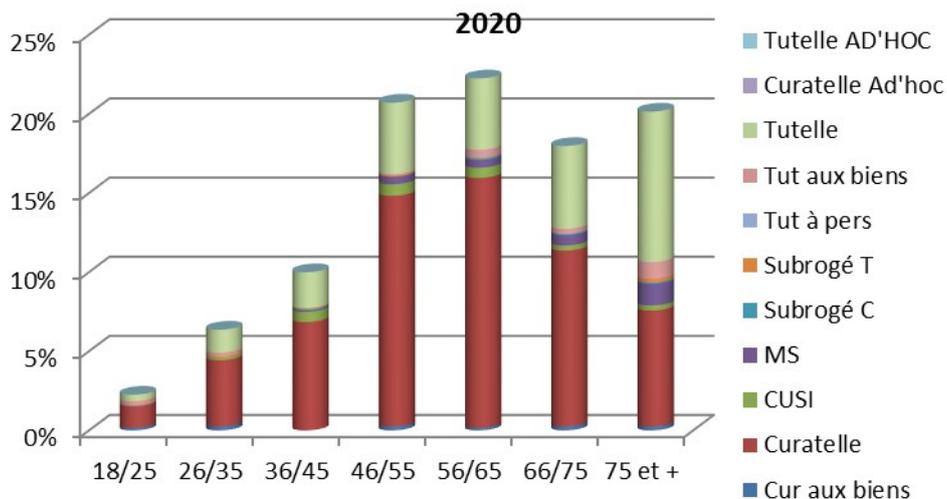


À l'identique des autres années, la répartition des Personnes Protégées par âge et par sexe est stable d'une année sur l'autre.

Les hommes se retrouvent plus dans la tranche 46/65 ans.

Près de la moitié des femmes sous mesure de protection ont plus de 65 ans.

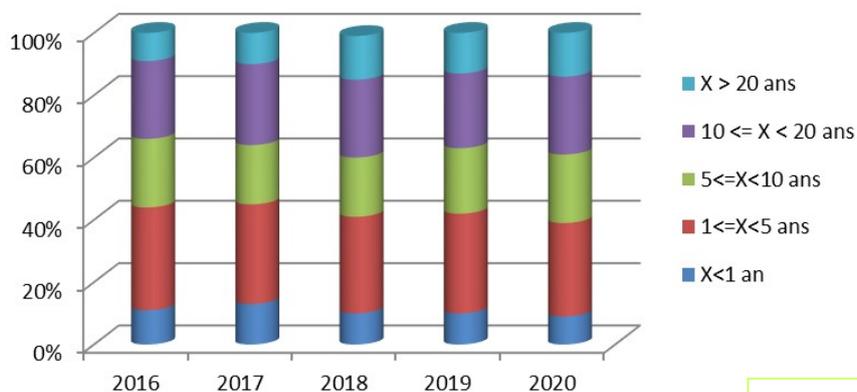
### I.3.4 Répartition des Personnes Protégées par âge et par type de mesure



Stabilité sur ces 3 dernières années : majorité de curatelle entre 46 et 65 ans, quand la tutelle l’emporte après 75 ans.

### I.3.5 Répartition des Personnes Protégées par ancienneté de prise en charge

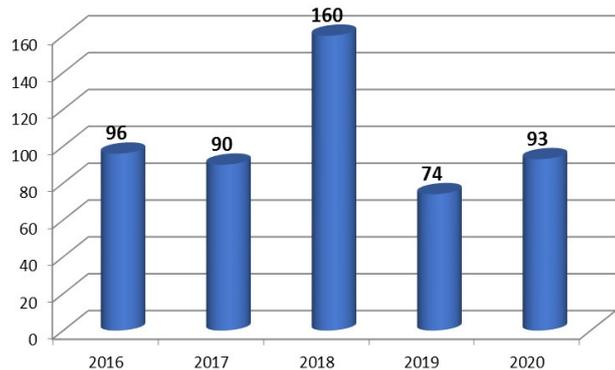
Année	X < 1 an	1<= X < 5 ans	5 <= X < 10 ans	X >= 10 ans	X > 20 ans	Total
2016	11 %	33 %	22 %	25 %	9 %	100 %
2017	13 %	32 %	19 %	26 %	10 %	100 %
2018	10 %	32 %	21 %	24 %	14 %	100 %
2019	10 %	32 %	21 %	24 %	13 %	100 %
2020	9 %	30 %	22 %	25 %	14 %	100 %



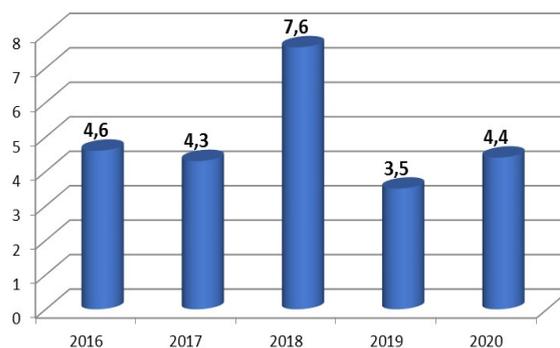
Parfaite stabilité dans la répartition des mesures, par ancienneté sur ces 3 dernières années.

### I.3.6 Révision des mesures de protection

Nombre de révision de mesure sur l'année



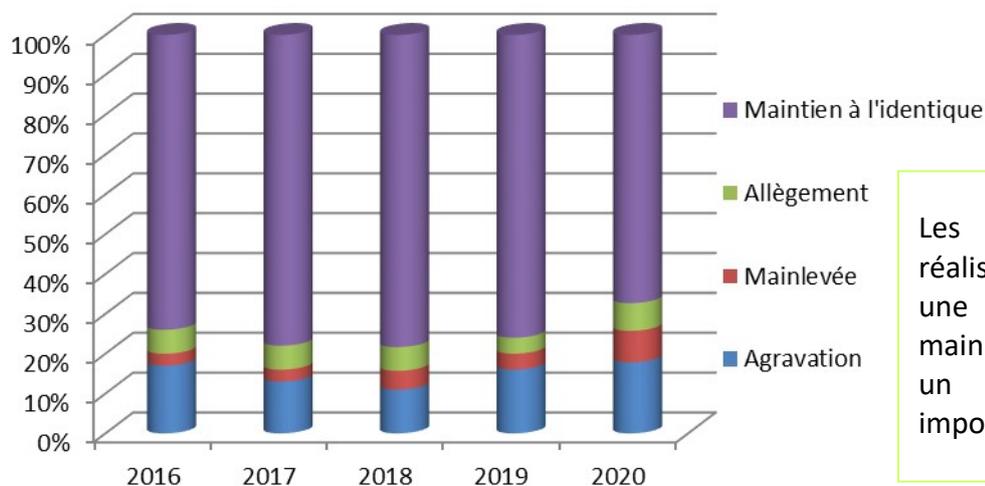
Nombre moyen de révision de mesures par DMJPM



Légère augmentation des mesures révisées mais dans une proportion « normale » avec les années antérieures, exception faite pour 2018.

### I.3.7 Décisions prises suite aux révisions des mesures de protection

Année	Aggravation	Mainlevée	Allègement	Maintien à l'identique	Total
2016	17 %	3 %	6 %	74 %	100 %
2017	13 %	3 %	6 %	78 %	100 %
2018	11 %	5 %	6 %	79 %	100 %
2019	16 %	4 %	4 %	76 %	100 %
2020	18 %	8 %	7 %	67 %	100 %

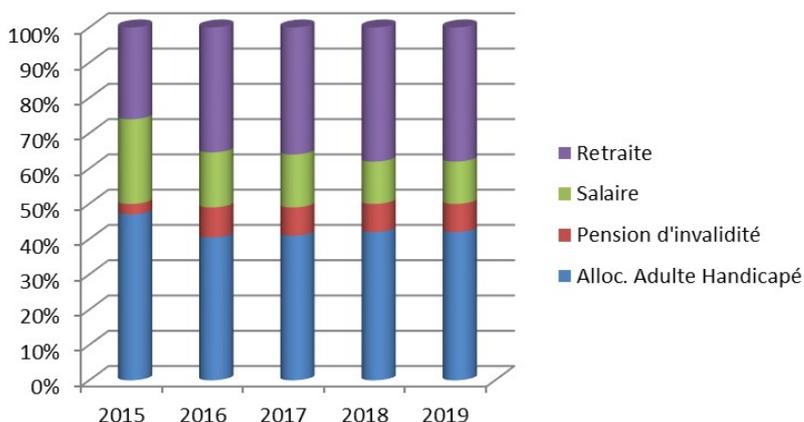


Les révisions de mesure réalisées en 2020 montrent une augmentation des mainlevées ou tendent vers un allègement plus important.

### I.3.8 Répartition des Personnes Protégées par type de ressources

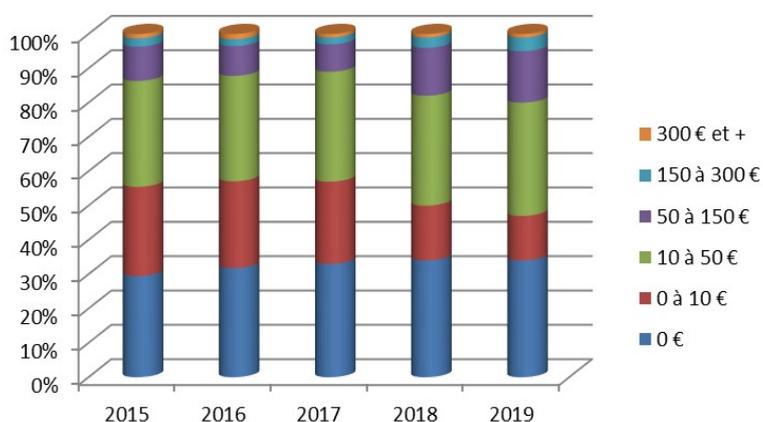
Année	Alloc. Adulte Handicapé	Pension d'invalidité	Salaire	Retraite	Total
2016	41 %	8 %	16 %	35 %	100 %
2017	41 %	8 %	15 %	36 %	100 %
2018	42 %	8 %	12 %	38 %	100 %
2019	42 %	8 %	12 %	38 %	100 %
2020	42 %	9 %	12 %	37 %	100 %

Répartition quasi identique à 2019 : la moitié des personnes suivies ont des ressources émanant d'un emploi ou de la retraite. L'autre moitié bénéficie d'allocations.



### I.3.9 Répartition de la participation financière mensuelle des Personnes Protégées

Année	0 €	0 à 10 €	de 10 à 50 €	de 50 € à 150 €	de 150 € à 300 €	300 € et +	Total
2016	32 %	25 %	31 %	9 %	2 %	1 %	100 %
2017	33 %	24 %	32 %	8 %	2 %	1 %	100 %
2018	34 %	16 %	32 %	14 %	3 %	1 %	100 %
2019	34 %	13 %	33 %	15 %	4 %	1 %	100 %
2020	31 %	22 %	30 %	12 %	4 %	1 %	100 %



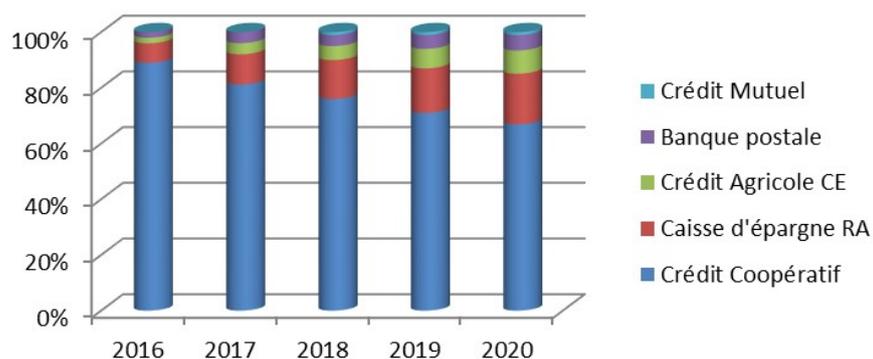
En 2020 on constate un glissement des tranches intermédiaires vers les plus basses.

Cela s'explique par l'annulation en début d'année par le conseil d'état du prélèvement sur la première tranche. Ainsi, au final chaque dossier concerné paye 5,40€ de moins par mois que l'année précédente et les personnes qui se situaient en bas d'une tranche sont passées en haut de la tranche inférieure.

### I.3.10 Répartition des comptes et placements

#### Répartition des comptes de gestion par établissement bancaire en télétransmission

Année	Crédit Coopératif	Caisse d'Epargne RA	Crédit Agricole CE	Banque postale	Crédit Mutuel	Total
2016	89 %	7 %	2 %	2 %	0 %	100 %
2017	82 %	11 %	4 %	4 %	0 %	100 %
2018	76 %	14 %	5 %	4 %	1 %	100 %
2019	71 %	16 %	7 %	5 %	1 %	100 %
2020	67 %	18 %	8 %	6 %	1 %	100 %



Les taux affichés correspondent à ceux du 31 décembre.

Les deux banques les plus adaptées aux personnes protégées sont la Caisse d'Epargne et Crédit Agricole (autorisation de découvert à l'ouverture, cartes de retrait et de paiement sans code, ...) qui continuent de progresser au détriment du Crédit Coopératif, banque historique mais qui ne développe pas d'outils en lien avec l'évolution des textes (développement du pouvoir d'agir).

## Détail des comptes courants, produits bancaires et placements financiers au 31/12/2020

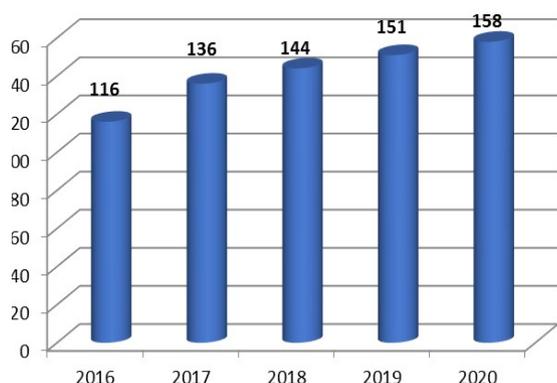
Libellés		Nb de comptes	Sommes gérées	
<b>Comptes courants</b>		2834	13 132 639,25 €	
<b>Produits bancaires</b>	<i>Livrets d'épargne</i>	Livret A	855	6 753 408,94 €
		LDD (Livret Développement Durable)	324	1 942 815,25 €
		LEP (Livret d'Épargne populaire)	594	3 766 719,08 €
		CSL (Compte Sur Livret)	101	1 377 136,30 €
		Livret Jeune	11	9 566,80 €
	<i>Épargne logement</i>	PEL (Plan d'Épargne Logement)	65	1 958 216,86 €
		CEL (Compte Épargne Logement)	30	201 855,71 €
	CAT/DAT (Compte et Dépôt à Terme)	12	58 416,66 €	
<b>Placements financiers</b>		Assurance Vie	732	33 524 781,32 €
		Contrat Capitalisation	48	4 640 285,29 €
	<i>Valeurs mobilières</i>	PEA (Plan d'Épargne Actions)	42	1 152 925,07 €
		Compte Titres	79	2 044 575,14 €
		Parts Sociales	81	176 305,50 €
		SCPI	1	67 232,64 €
		PEP Bancaire (Plan d'Épargne Populaire)	21	426 073,37 €
		PERP (Plan d'Épargne Populaire Retraite)	21	34 298,06 €
		PEE (Plan Épargne Entreprise)	28	617 266,16 €
<b>TOTAL</b>		<b>5879</b>	<b>71 884 517,40 €</b>	

Afin d'expliciter ces chiffres, les axes de travail retenus dans la gestion des comptes et placements des Personnes Protégées demeurent :

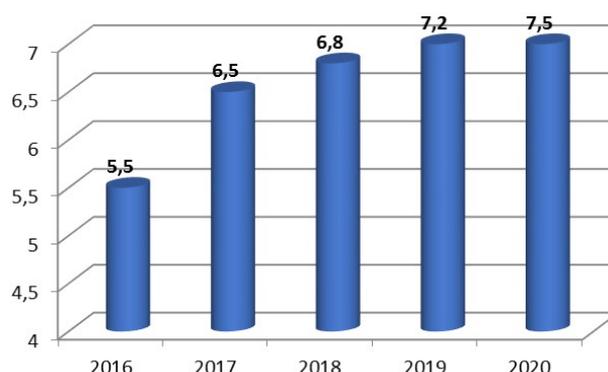
- Faciliter l'accès au LEP pour toutes les personnes pouvant en bénéficier
- Réorienter les liquidités des comptes sur livret peu rémunérateurs
- Sécuriser les liquidités sur PEA et comptes-titres
- Privilégier les contrats assurances-vie dans le cadre de l'épargne handicap pour les personnes ayant une carte d'invalidité
- Rationaliser l'offre bancaire de chaque personne afin de limiter les frais bancaires qu'elle supporte
- Réflexion poussée autour du CEL, PEL et de l'intérêt à les conserver.

## I.4 LA CLOTURE DE LA MESURE DE PROTECTION

### I.4.1 Nombre de clôtures



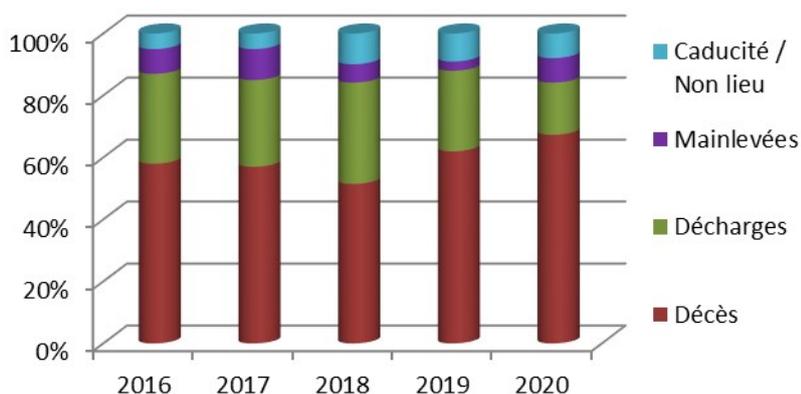
### I.4.2 Nombre de clôtures par DMJPM



Le nombre de clôture est très proche de l'année 2019. Il n'est donc pas constaté un nombre croissant de décès que l'on aurait pu attribuer à la COVID-19.

### I.4.3 Motif des clôtures

Année	Décès	Décharges	Mainlevées	Caducités/non-lieu	Total
2016	58 %	29 %	8 %	5 %	100 %
2017	57 %	28 %	10 %	5 %	100 %
2018	52 %	33 %	6 %	10 %	100 %
2019	62 %	26 %	3 %	9 %	100 %
2020	68 %	17 %	8 %	8 %	100 %

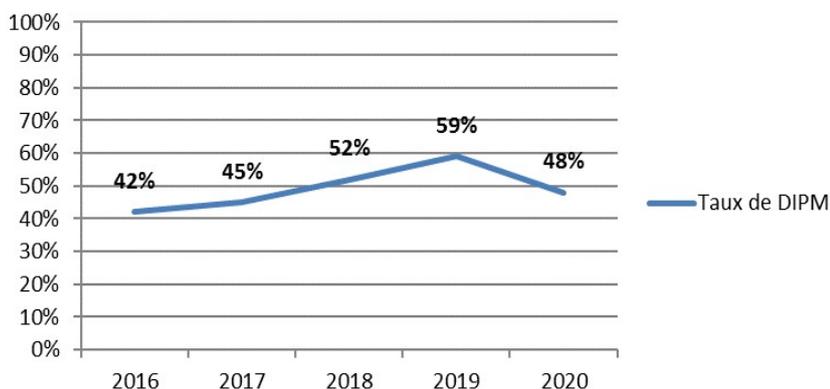


Le nombre de clôture pour décès maintient l'augmentation constatée en 2019 : +6 %. Les mainlevées en augmentation constatées plus haut se confirment ici.

## I.5 INDICATEURS / DEMARCHE QUALITE

### I.5.1 Taux de réalisation des DIPM

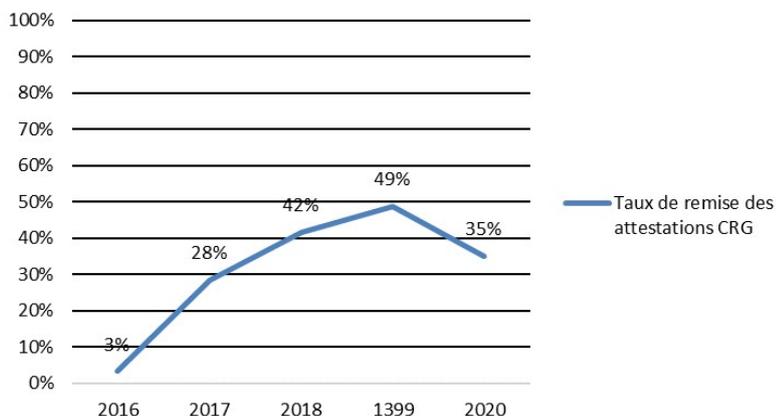
Année	Nb de DIPM / AVENANTS réalisés	Taux de Personnes Protégées ayant un DIPM	File active
2016	573	42 %	1352
2017	662	45 %	1422
2018	951	52 %	1425
2019	868	59 %	1430
2020	677	48 %	1399



Si le nombre de DIPM croissait lentement mais sûrement depuis 2017, il connaît malheureusement une baisse en 2020. L'absence de rencontres, à tout le moins leur réduction, peut expliquer ce graphique.

### I.5.2 Taux de remise des attestations CRG

Année	Nombre d'attestations CRG remises	File active
2016	45 pour 43 personnes (soit 3 %)	1352
2017	448 pour 405 personnes (soit 28 %)	1422
2018	706 attestations pour 593 personnes (soit 42 %)	1425
2019	787 attestations pour 698 personnes (soit 49 %)	1430
2020	578 attestations pour 493 personnes (soit 35 %)	1399



Même constatation et même explication pour les attestations CRG.

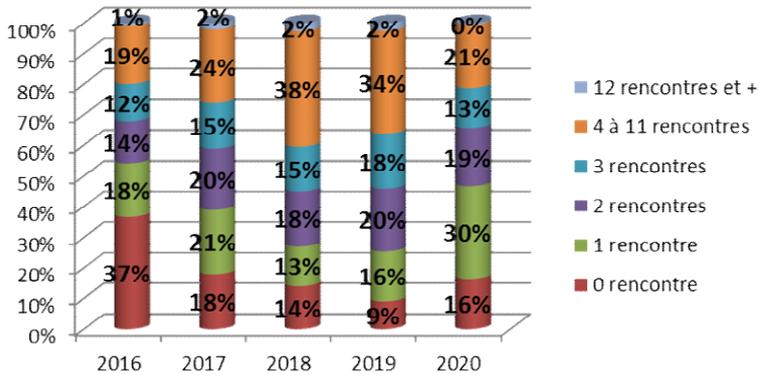
Ces indicateurs sont particulièrement suivis sur 2021.

### I.5.3 Nombre de rencontres des Personnes Protégées

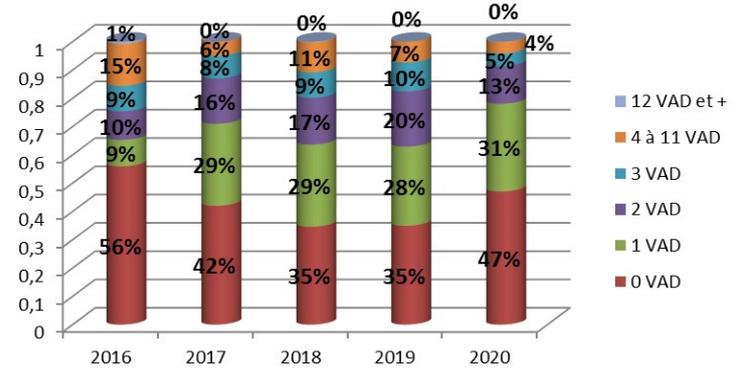
L'AsSTRA ne fixe pas les mêmes objectifs selon que les Personnes Protégées sont à domicile ou en établissement. Afin de rendre compte de l'ensemble du travail réalisé, les chiffres prennent en compte la file active de l'année, et non pas seulement les personnes présentes au 31/12.

Les rencontres comprennent les accompagnements extérieurs, les rencontres au bureau et les VAD saisis dans Astel.

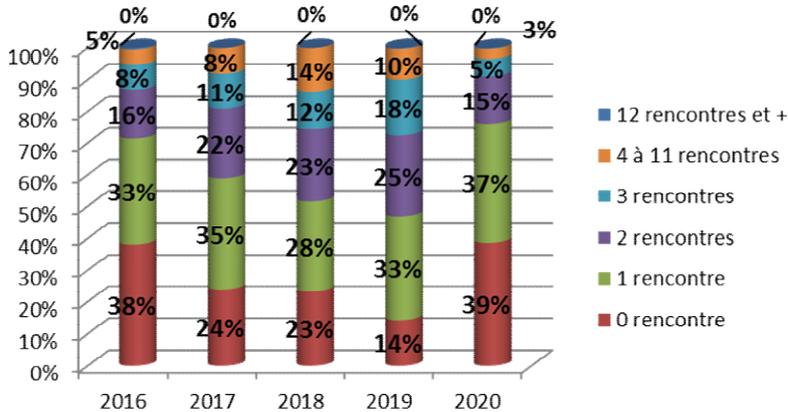
**Personnes Protégées vivant à domicile :  
Taux global de rencontres**



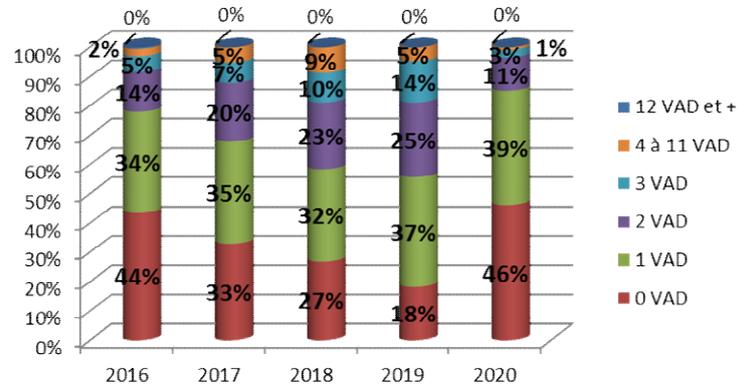
**Personnes Protégées vivant à domicile :  
Taux de VAD (Visite À Domicile)**



**Personnes Protégées en établissement :  
Taux global de rencontres**



**Personnes Protégées en établissement :  
Taux de VAD (Visite À Domicile)**



### I.5.4 Nombre de suivis enregistrés sur Astel

Année	Nombre de suivis enregistrés
2016	9 590
2017	13 136
2018	14 901
2019	16 167
2020	28 462

Si les rencontres avec les personnes protégées ont connu un ralentissement en 2020, nous notons que le contact a néanmoins été entretenu et même renforcé : un nombre de suivis important enregistré dans le logiciel métier prend en considération les appels réguliers passés pendant le 1<sup>er</sup> confinement pour aider les personnes à comprendre et appréhender le contexte.

## I.5.5 Participation des Personnes Protégées

En 2020, seuls 3 **groupes d'expression** ont pu être organisés en janvier, un sur chacun des sites, la crise sanitaire ayant mis un coup d'arrêt à la dynamique engagée.

Dans la continuité de l'année précédente, ces réunions avaient pour thème le fonctionnement de la justice et ont été coanimées, lorsque cela a été possible, avec la Maison de la Justice et du Droit.

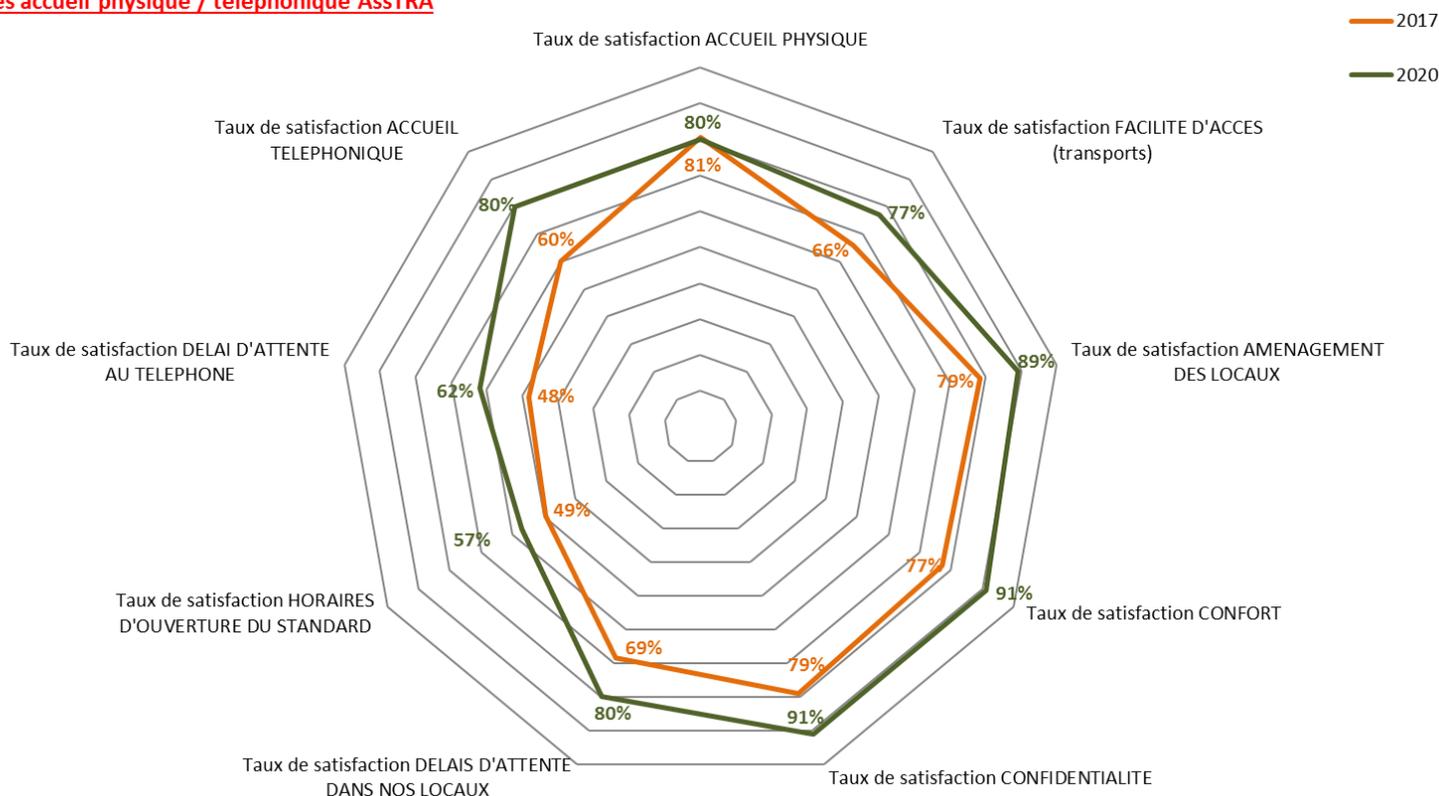
Une **enquête de satisfaction** a également été lancée en juin-juillet 2020. Les modalités ont été adaptées à la crise, à savoir que les Personnes Protégées ont été contactées directement par téléphone (l'aide au remplissage du questionnaire proposée habituellement ne pouvant être mis en place compte tenu de la limitation des rencontres).

698 personnes ont été contactées. 402 ont répondu à l'enquête. Les résultats sont donc très représentatifs.

Globalement, le niveau de satisfaction quant à la qualité de l'accueil progresse sensiblement, avec cependant encore 2 points soulevés par les PP, à savoir les horaires d'ouverture du standard et les délais d'attente au téléphone.

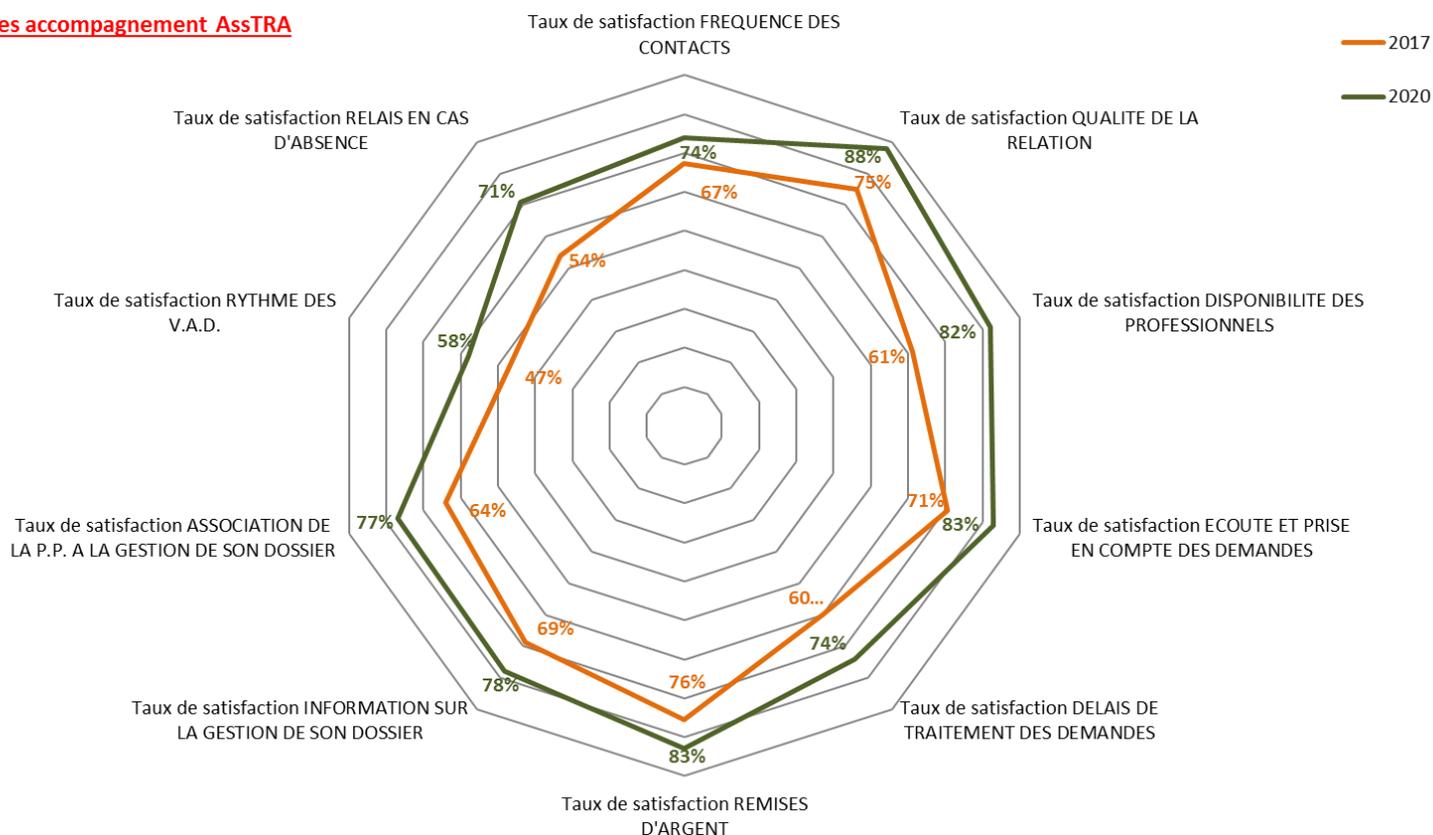
Une réflexion sur l'organisation de nos standards à court / moyen terme est actuellement portée par l'équipe de direction pour répondre à ces remarques.

### Scores accueil physique / téléphonique AssTRA



La progression est également notable au niveau de l'accompagnement, avec un bémol sur le rythme des visites à domicile. Les responsables de site suivent tout particulièrement cet indicateur tout au long de l'année.

### Scores accompagnement AssTRA



### 1.5.6 Groupes de travail / démarche qualité

L'année 2020 était celle de l'évaluation interne pour l'AssTRA. Initialement, le choix avait été fait de s'appuyer sur les 6 groupes de travail<sup>1</sup> pluriprofessionnels et multisites pour mener à bien cette démarche.

Les réunions d'autoévaluation étaient programmées entre février et juin 2020. Les 2 premières réunions ont pu se tenir normalement. La 3<sup>e</sup> programmée le 13 mars sur le thème de la gestion des risques s'est transformée en cellule de crise, suite à l'annonce, la veille au soir, de la fermeture des crèches et établissements scolaires.

La méthodologie a dû être adaptée à la crise sanitaire. Il a donc été demandé à chaque salarié de répondre aux questions de son(es) groupe(s) d'autoévaluation.

D'autre part, en complément de l'enquête de satisfaction auprès des Personnes Protégées évoquées ci-dessus, des enquêtes auprès des partenaires, des familles et des juges ont pu être envoyées début juillet. Si les résultats des deux premières ne sont pas suffisamment représentatifs compte tenu du faible échantillon, les retours des juges font état d'un bon niveau de satisfaction quant à leurs interactions avec l'AssTRA.

<sup>1</sup> - Groupe Ouverture / clôture  
 - Groupe Gestion administrative et budgétaire  
 - Groupe Gestion du patrimoine  
 - Groupe Astel / Novaxel  
 - Groupe Droits des usagers  
 - COPIL Gestion des risques

Ces résultats ainsi que les retours des salariés ont permis d'une part de finaliser le rapport d'autoévaluation et de l'envoyer dans les temps à la DRDJSCS, et d'autre part d'alimenter le plan d'actions de la structure.

Les groupes de travail n'ont pu reprendre en 2020, à l'exception du COPIL Gestion des risques qui a lui été associé à la gestion de la crise tout au long de l'année (6 réunions en 2020, contre 3 en 2019).

La crise sanitaire aura mis entre parenthèse certaines actions engagées comme le **comité d'éthique inter associatif** mis en place en 2018 avec l'ATR et SAAJES. Bien que certains COPIL aient été programmés sur 2020, ils n'ont pu se tenir puisque la consigne était de limiter les réunions.

De la même façon le dispositif « Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux » a connu un arrêt pendant la « pseudo fermeture » des tribunaux lors du 1<sup>er</sup> confinement. Les permanences au sein des tribunaux n'ont pu être tenues d'avril à septembre 2020.

## I.6 PARTENARIAT

Pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus, peu de réunions / rencontres avec les partenaires ont pu se tenir.

Nos seules interventions relèvent du dernier trimestre 2020 et concernent notre présence dans les instances où l'AssTRA est membre permanent : GVSSL de Givors notamment.

## I.7 AUTRES FAITS MARQUANTS EN 2020

Comme évoqué dans le rapport d'activité, l'année 2020 n'aura pas été pour l'AssTRA que l'année de la COVID !

Certes, la COVID nous aura bien mobilisé nécessitant de l'adaptation à plusieurs niveaux : fonctionnement du service, management, contact avec les personnes protégées, lien avec les partenaires et de fait nous obligeant à l'écriture de nombreuses versions de notre Plan de Continuité d'Activité et au renfort de notre communication interne.

Mais de nombreux projets ont été également portés pendant cette période : au-delà de l'évaluation interne évoquée plus haut, il aura été question d'**affiner notre sectorisation** afin d'optimiser les déplacements des délégués mandataires et leur permettre de « perdre le moins possible de temps dans les transports ».

Cela aura représenté un turn-over entre les délégués mandataires de près de 10 % des dossiers suivis permettant de faire un point global sur chaque situation concernée.

Le calcul de la **participation financière** aura de nouveau mobilisé le Responsable Administratif et Financier avec le recalcul pour plus de 800 dossiers.

Ce même responsable Administratif et Financier qui aura également été impliqué dans 2 gros chantiers :

- l'aménagement des locaux de Grigny pour **supprimer l'open space** existant et **l'établissement d'un PPI** nécessaire à **l'acquisition de nouveaux locaux** pour le site de Gerland pour permettre le déménagement du site d'Oullins plus du tout adapté tant pour la sécurité des salariés que pour un accueil correct des personnes accompagnées,
- enfin, une réflexion autour des **outils technologiques** à mettre à la disposition des salariés afin qu'ils soient compatibles avec le télétravail mis en place en 2020 et jusqu'à mi 2021.



# II. BILAN SOCIAL 2020

## II.1 L'EMPLOI

### II.1.1 L'effectif total au 31/12

#### II.1.1.1 L'effectif salarié par catégorie socio-professionnelle

CDI		Hommes			Femmes			Hommes et Femmes		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Cadres	Directeur	1				1	1	1	1	1
	Cadres	1	1	1	5	5	5	6	6	6
	Sous-total	2	1	1	5	6	6	7	7	7
Personnel	DMJPM	1	1	1	20	20	20	21	21	21
	Administratifs	1			14	15	15	15	15	15
	Sous-total	2	1	1	34	35	35	36	36	36
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>

CDD		Hommes			Femmes			Hommes et Femmes		
		2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Cadres	Directeur									
	Cadres									
Personnel	DMJPM			1	2	1		2	1	1
	Administratifs				3	1	4	3	1	4
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

#### II. 1.1.2 L'effectif par âge au 31/12

	- 26 ans			26-35 ans			36-45 ans			46-55 ans			+55 ans		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Cadres				1	2	1	4	4	5	1	1	1	1		
DMJPM	1	4	2	10	6	6	4	8	8	5	3	4	2	2	2
Administratifs		4	4	6	5	6	4	4	4	5	4	4	1	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

#### II.1.1.3 L'effectif par ancienneté au 31/12

	2 ans			2-5 ans			6-10 ans			11-15 ans			16-25 ans			+25 ans		
	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20
Cadres	1	1	1	2	3	2	3	2	3	1	1				1			
DMJPM	4	6	4	8	9	7	5	4	4	5	2	4		2	2			
Administratifs	5	7	6	7	7	9	3	3	4	1	1	1						
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## II.1.2 L'effectif moyen

Mois	Effectif moyen (CDI + CDD)		
	2018	2019	2020
Janvier	49	49	48
Février	49	50	49
Mars	52	49	48
Avril	48	49	47
Mai	48	49	46
Juin	50	53	46
Juillet	51	56	48
Août	50	58	49
Septembre	48	50	50
Octobre	50	48	50
Novembre	49	49	48
Décembre	47	48	48
<b>Total</b>	<b>49,25</b>	<b>50,66</b>	<b>48,5</b>

L'effectif comprend l'ensemble des contrats, CDI et CDD, y compris les CDD de remplacement.  
Il s'agit du nombre de salariés présents, indépendamment de leur temps de travail.  
8 CDD sur 2020 pour remplacement congés maternité et maladie.

## II.1.3 L'effectif à temps partiel

Au 31/12/2020, 5 personnes avaient un contrat à temps partiel : 3 pour des raisons de santé, 1 dans le cadre d'un congé parental et 1 renfort pour palier 2 de ces temps partiels.

## II.1.4 L'effectif intérimaire (hors CDD)

Aucun intérimaire en 2020.

## II.1.5 Analyse des flux d'emplois

### II.1.5.1 Les embauches de salariés de moins de 50 ans à la date d'embauche

	CDI						CDD						Emplois Aidés						
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			
	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	
Cadres					1														
DMJPM					4				1	1	4								
Administratifs				1	4	1				5	5	8							
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### II.1.5.2 Les embauches de salariés de 50 ans et plus à la date d'embauche

	CDI						CDD						Emplois Aidés						
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			Hommes			Femmes			
	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	
Cadres																			
DMJPM																			
Administratifs										1									
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>								

### II.1.5.3 Les départs de salariés de moins de 55 ans à la date du départ

CDI	Fin période d'essai			Démission			Licenc. motif indiv.			Rupture conv.			Licenc. éco	Retraite	Décès
	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18	19	20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
Cadres															
DMJPM				2	2			1		1					
Administratifs					3	1					1				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CDD	Fin période d'essai			Démission	Licenc. motif indiv.	Fin CDD			Autres (préciser)
	18	19	20	18 ->20	18 ->20	18	19	20	18 ->20
	18	19	20	18 ->20	18 ->20	18	19	20	18 ->20
Cadres									
DMJPM						2		3	
Administratifs			1			7	1	4	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>

### II.1.5.4 Les départs de salariés de 55 ans et plus

CDI	Fin période d'essai	Démission	Licenc. motif indiv.	Rupture conv.	Licenc. éco.	Retraite	Décès
	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
Cadres						1	
DMJPM							
Administratifs							
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

CDD	Fin période d'essai	Démission	Licenc. motif indiv.	Fin CDD	Autres (préciser)
	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20	18 ->20
Cadres					
DMJPM					
Administratifs					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### II.1.5.5 Les Promotions

Aucune promotion en 2020.

## II.1.6 Le personnel en situation de handicap

	ETP		
	2018	2019	2020
Cadres			
DMJPM		1	1
Administratifs	0,5	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>

Contribution totale due	Achats déductibles	Versements OETH		
		2018	2019	2020
		2015	0	0

## II.1.7 L'absentéisme

	Maladie			Accidents de travail			Maternité			Paternité
	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018	2019	2020	2018 -> 2020
Cadres	3	0	22			11				
DMJPM	291	466	217				263	380	41	
Administratifs	279	491	829				432	0	64	
<b>Total journées d'absence</b>	<b>573</b>	<b>957</b>	<b>1068</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>695</b>	<b>380</b>	<b>105</b>	<b>0</b>

	Maladie Pro	Congés autorisés	Congés Parentaux			EVE FAM / ENF MAL		
	18 ->20	18 ->20	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Cadres						3	6	9
DMJPM			212	123	60	18	17	14
Administratifs		64	181	365	274	13	12	3
<b>Total journées d'absence</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>393</b>	<b>488</b>	<b>334</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>26</b>

## II.2 LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

### II.2.1 Les accidents du travail

#### II.2.1.1 Sans arrêt de travail

Aucun accident de travail sans arrêt de travail en 2020.

#### II.2.1.2 Avec arrêt de travail

Un accident de travail avec arrêt de travail en 2020.

### II.2.2 Les accidents de trajet

#### II.2.2.1 Sans arrêt de travail

Aucun accident de trajet en 2020.

#### II.2.2.2 Avec arrêt de travail

Aucun accident de trajet avec arrêt de travail en 2020.

AssTRA

## II.3 LA FORMATION

### II.3.1 Financement de la formation

Type de financement	Montant
Contribution unique légale	11 930,00 €
Obligation conventionnelle mutualisée de 0,35 %	4 175,00 €
Obligation d'investissement formation de 0,65 %	7 755,00 €
Versement volontaire au-delà de 0,65 %	3 579,00 €
Versement au titre du 1% CPF-CDD	883,00 €
Fonds propres association	6299 €
<b>Total</b>	<b>34 621 €</b>

### II.3.2 Détail par type de formation

Type Formation	Nombre d'heures	Nombre de salariés	CSP		
			Cadres	DMJPM	Administratifs
Développement du pouvoir d'agir *	196 (7/pers)	28	5	14	9
Gestion et sortie de crise **	30 (3/pers)	10	1	6	3
Culture managériale	21 (3/pers)	7	7		
Excel (formation interne) ***	72 (3/pers)	24	2	15	7
Gérer les situations difficiles lors de l'accueil de majeurs protégés présentant des troubles psychiques	14	1			1
CNC	693	5		5	
APP	441h (21h/pers)	21		21	
APP resp	27 (9h/pers)	3	3		
<b>Total</b>	<b>1 494 h</b>				

\*Sur les 6 jours programmés (3x2 jours), 2 ont pu avoir lieu en 2020, les autres ont été reportés en 2021.

\*\*Formation initialement prévue pour chaque service mais qui n'a pu se faire que sur Oullins. Le contenu sera à réajuster et devra être redéployer sur les 4 services.

\*\*\* 2 sites formés avant le 1<sup>er</sup> confinement. La date prise pour le dernier étant le 23 mars, elle n'a pu avoir lieu.

D'autres formations étaient planifiées sur 2020 mais n'ont pu être organisées du fait de la crise sanitaire. Elles ont été reportées sur 2021 et financées grâce au report du CIFA 2020.